

Peut on divorcer a distance de l'étranger ?

 Par gery
je me suis marié en france on est francais tous les deux je voulais savoir si je peux faire une demande de divorce pour alteration de lien conjugal a partir de l'etranger est ce possible ? une autre question svp comment se calcul le delais d'un an quand on est a l'etranger ? merci par avance
 Par ESP
BONJOUR Vous pouvez, mais voyez le bon juriste, car la procédure de divorce pour altération définitive du lien conjugal nécessite la représentation par un avocat. Vous devrez donc mandater un avocat en France pour vous représenter.
Par Isadore
Bonjour,
Le délai se calcule de la même façon qu'en France : à partir du moment où la vie commune a cessé.
 Par isernon
bonjour,

pourquoi ne pas divorcer dans votre pays de résidence et ensuite faire une transmission à l'état civil français.

voyez un consulat de France de votre pays de résidence.

en princie, la convention de divorce par consentement mutuel « est signée, en présence physique et simultanément, par les parties et les avocats rédacteurs [?] sans substitution ni délégation possible ».

salutations